

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 05394 Numéro SIREN : 430 045 278 Nom ou dénomination : @CTIV

Ce dépôt a été enregistré le 26/02/2024 sous le numéro de dépôt 24409



@CTIV

Société À Responsabilité Limitée au capital de 412 930 euros
Siège social : 55 Boulevard Gouvion Saint Cyr
75017 PARIS
430 045 278 RCS PARIS

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 10 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le dix-juillet, à dix heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Josette LIBERMANAS, propriétaire de 1 part
- Monsieur Victor MARTY, propriétaire de 2 428 parts

Soit un total de 2 429 parts
Sur les deux milles quatre cent vingt-neuf (2 429) parts composant le capital social.

Monsieur Victor MARTY préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus des trois quarts des parts sociales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.233-19 du Code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Quitus à la gérance,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

SV

11

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des impôts, ne prennent pas en charge 340.00€ de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 74 856.35 euros, de la manière suivante :

- Une somme de 74 856.35 € affectée en totalité au compte « Autres réserves ».

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice : 31/12/2021

- Dividende global distribué : 0,00 € soit par titre : 0,00 €

Exercice : 31/12/2020

- Dividende global distribué : 0,00 € soit par titre : 0,00 €

Exercice : 31/12/2019

- Dividende global distribué : 0,00 € soit par titre : 0,00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

54

h

QUATRIEME RESOLUTION

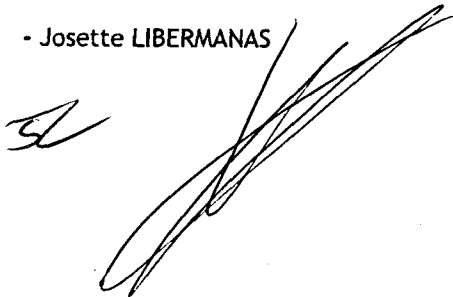
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

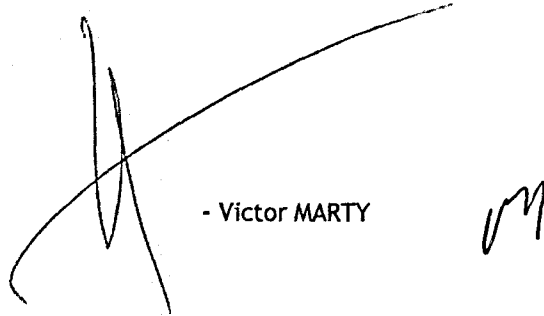
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés ou leurs mandataires.

- Josette LIBERMANAS

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

- Victor MARTY

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping 'V' shape followed by a horizontal line and a small flourish.

① BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023



N° 15949 * 03

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		@CTIV		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		3 Boulevard Boulevard Ney		75018 PARIS-18E-ARRONDISSE	
SIRET		4 3 0 0 4 5 2 7 8 0 0 0 2 4			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 2022-12-31	
				Brut 1	
				Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	20 116 12 201 7 915
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	4 950 4 950
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	25 066	BK	12 201 12 865
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	43 885 43 885
		Autres créances (3)	BZ	CA	558 733 558 733
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	CE	127 491 127 491
COMPTES DE REGULARISATION	Disponibilités	CF	CG	1 399 854 1 399 854	
	Charges constatées d'avances (3) *	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	2 129 964	CK	2 129 964
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 155 030	1A	12 201 2 142 829
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	
		(3) Part à plus d'1 an :		CR	
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :		Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		@CTIV		Néant ☐ *				
					Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :412.930.)				DA	412 930		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...				DB			
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence	EK	)	DC		
	Réserve légale (3)				DD	48 082		
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE			
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF		
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			EJ	)	DG	1 182 846
	Report à nouveau				DH	221 956		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	74 856		
	Subventions d'investissement				DJ			
	Provisions réglementées *				DK			
	TOTAL (I)				DL	1 940 671		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM			
	Avances conditionnées				DN			
	TOTAL (II)				DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP			
	Provisions pour charges				DQ			
	TOTAL (III)				DR			
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles				DS			
	Autres emprunts obligatoires				DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU			
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs	EI	)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	182 538		
	Dettes fiscales et sociales				DY	2 954		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ			
	Autres dettes				EA			
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB	16 667		
TOTAL (IV)				EC	202 159			
Écart de conversion passif *				ED				
TOTAL GENERAL (I à V)				EE	2 142 829			
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
			- Écart de réévaluation libre		1D			
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	202 159		
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		@CTIV				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	{	Biens *	FD		FE		
			Services *	FG	162 374	FH	160 000	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	162 374	FK	160 000	FL	322 374	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	2 463	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	324 837
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *					FW	225 703	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	707	
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ	844	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements *	GA	3 116		
				- dotations aux provisions	GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD				
	Autres charges (12)					GE		
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	230 369
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	94 468
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	1 320		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	GP	1 320					
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 177		
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	GU	1 177					
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	143	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	94 611	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		@CTIV		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (8 bis)			HE	340	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (8 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	340	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	(340)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices *			HK		19 415	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	326 157	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	251 300	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)				HN	74 856	
RENNVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières		HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *		HP		
		- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX		
	(6 ter) Dont {	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC		
		- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD		
	(9) Dont transfert de charges			A1	2 463	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	)
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatifs	A6	Obligatoires	A9	
		dont cotisations facultatives Madelin	A7			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

[illegible]

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		@CTIV				Néant ☐ *				
CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Augmentations Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
					1	2	3			
CORP. INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	KE	KF		
	Terrains					KG	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	(dont composants	L9		KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui	(dont composants	M1		KM	KN	KO		
		Installations gales, agencements, aménagements des constructions	dont composants	M2		KP	KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					M3		KS	KT	KU
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	12 725	KW	KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	7 391	LC	LD	
Emballages récupérables et divers *				LE		LF	LG			
Immobilisations corporelles en cours				LH		LI	LJ			
Avances et acomptes				LK		LL	LM			
TOTAL III				LN	20 116	LO	LP			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M	8T		
	Autres participations				8U		8V	8W		
	Autres titres immobilisés				1P	4 950	1R	1S		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U	1V		
	TOTAL IV				LQ	4 950	LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	25 066	ØH	ØJ			
CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions		Reévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
					Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				
				1	2	3	4			
CORP. INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO	LV	LW	1X	
	Terrains					IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui			IR	MD	ME	MF		
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions			IS	MG	MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillages industriels					IT	MJ	MK	ML	
	Autres immo. corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers				IU	MM	MN	12 725	MO
		Matériel de transport				IV	MP	MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW	MS	MT	7 391	MU
Emballages récupérables et divers*				IX	MV	MW		MX		
Immobilisations corporelles en cours				MY	MZ	NA		NB		
Avances et acomptes				NC	ND	NE		NF		
TOTAL III				IY	NG	NH	20 116	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ	ØU	M7		ØW	
	Autres participations				IØ	ØX	ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés				I1	2B	2C	4 950	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2	2E	2F		2G	
	TOTAL IV				I3	NJ	NK	4 950	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	ØK	ØL	25 066	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		@CTIV				Néant ☒ *
Exercice clos le		2022-12-31				
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾	
			Montant des suppléments d'amortissement ⁽³⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾		
①	②	③	④	⑤	⑥	
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».						
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL				
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE						
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE						
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE						
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		@CTIV						Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	3 393	QE	2 545	QF		QG	5 938
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 692	QM	571	QN		QO	6 262
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	9 085	QV	3 116	QW		QX	12 201
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	9 085	ØP	3 116	ØQ		ØR	12 201
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immob. corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO	
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Designation de l'entreprise		@CTIV								Néant ☒ *	
NATURE DES PROVISIONS		Montant du début de l'exercice		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
		1		2		3		4			
PROVISIONS REGLEMEES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	0	TA	0	TB	0	TC	0		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U	0	TD	0	TE	0	TF	0		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	0	TG	0	TH	0	TI	0		
	Amortissements dérogatoires	3X	0	TM	0	TN	0	TO	0		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 % ☐	D3	0	D4		D5		D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI) ☐	IJ	0	IK	0	IL	0	IM	0		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	0	TP	0	TQ	0	TR	0		
	TOTAL I	3Z	0	TS	0	TT	0	TU	0		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	0	4B	0	4C	0	4D	0		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	0	4F	0	4G	0	4H	0		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	0	4K	0	4L	0	4M	0		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	0	4P	0	4R	0	4S	0		
	Provisions pour pertes de change	4T	0	4U	0	4V	0	4W	0		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	0	4Y	0	4Z	0	5A	0		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	0		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations * (1)	5F	0	5H	0	5J	0	5K	0		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	0	EP	0	EQ	0	ER	0		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	0	5S	0	5T	0	5U	0		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	0	D4	0	5T	0	5U	0		
	TOTAL II	5Z	0	TV	0	TW	0	TX	0		
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	0	6B	0	6C	0	6D	0	
		- corporelles	6E	0	6F	0	6G	0	6H	0	
		- titres mis en équivalence	02	0	03	0	04	0	05	0	
		- titres de participations	9U	0	9V	0	9W	0	9X	0	
		- autres immobilisations financières (1) * ☐	06	0	07	0	08	0	09	0	
	Sur stocks et en cours	6N	0	6P	0	6R	0	6S	0		
	Sur comptes clients	6T	0	6U	0	6V	0	6W	0		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	0	6Z	0	7A	0		
	TOTAL III	7B	0	TY	0	TZ	0	UA	0		
TOTAL GENERAL (I+II+III)		7C	0	UB	0	UC	0	UD	0		
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	0	UF	0					
		- financières	UG	0	UH	0					
		- exceptionnelles	UJ	0	UK	0					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								10	0		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2058-SD

2023

Extensions

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

⑧

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		@CTIV				Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	43 885		43 885						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	17 281		17 281					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	33 440		33 440					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	105		105						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	507 907		507 907						
	Charges constatées d'avance	VS									
TOTAUX		VT	602 619	VU	602 619	VV					
RENOIS	(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG								
		à plus d'1 an à l'origine	VH	0		0		0		0	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						0		0	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	182 538		182 538						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	8E								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 954		2 954					
		Obligations cautionnées	VX								
		Autres impôts, taxes et assimilées	VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	16 667		16 667						
TOTAUX		VY	202 159	VZ	202 159						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ								
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								
	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Designation de l'entreprise		@CTIV				Néant ☐		Exercice N clos le		
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)						ET ☐		2022-12-31		
I. REINTEGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
								WA	74 856	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) ☐		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		49	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option ☐		RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2057-bis)		XX		XW	
	Amendes et pénalités		WJ	340	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)								Y7	19 415
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*		L7	K7	
Régimes particuliers/ impositions différenciées	Moins-values nettes à long terme		{	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)					IB	
	- imposées au taux de 0%						ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* ☐		{	- Plus-values nettes à court terme					WN	
	- Plus-values soumises au régime des fusions						WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DCNT* ☐		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3ème et 212 du CGI) ☐		SU		Zone d'entreprises* (activité exonérée) ☐		SW		
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro ☐		MB		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3	
								TOTAL I	WR	94 660
II. DEDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
								WS	0	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)									WU	
Régime d'imposition particuliers et impositions différenciées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV		
			- imposées au taux de 0 %					WH		
			- imposées au taux de 19 %					WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								IB	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts ☐		(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	)	XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI) ☐								ZX		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY		
Majoration d'amortissement *								XD		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies) ☐	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies) ☐	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF		
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies) ☐	PA			
		ZFU - FE (art. 44 octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) ☐	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies) ☐	XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies) ☐	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS) ☐								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies) ☐	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E) ☐	YH	)	XG			
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC					
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	Y0					
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) ☐	YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI					
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies G) ☐	YL							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		

III. RESULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	0
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I moins II)	XI	94 660		
	Déficit (II moins I)		0	XJ	0
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			0
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			0	XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	94 660	XO	0

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

I REINTEGRATIONS DIVERSES	Exercice N
	Montant

II DEDUCTIONS DIVERSES	Exercice N
	Montant

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DEDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B-SD

2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		@CTIV		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DEFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	0
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	0
Déficits reportables (différence K4 + K4bis-K5)				K6	0
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	0
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	0
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis al. 2 du CGI *			ZV	0	ZW
Provisions pour risques et charges *					

TOTALUX		8X	0	8Y	0
Provisions pour dépréciation *					

TOTALUX		9D	0	9E	0
Charges à payer					

TOTALUX		9K	0	9L	0
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	0	YO	0
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :		Ligne WI		Ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice	
	L1	0	0		0	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		@CTIV										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	221 956		AFFECTATIONS	- Réserves légales	ZB								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	157 169			- Autres réserves	ZD	157 169							
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Dividendes	ZE								
						Autres répartitions	ZF								
	TOTAL I	ØF	379 126			Report à nouveau	ZG	221 956							
										(N.B. : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH	379 126		
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7			)		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier											YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus											YS			
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance											YT	131 326		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8	38 189		)		XQ	38 189			
	- Personnel extérieur à l'entreprise											YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	6 453		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage											YV			
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES			)		ST	49 735			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										ZJ	225 703			
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE											YW	667	
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS			)		9Z	40		
		Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD										YX	707		
TVA	- Montant de la TVA collectée											YY	29 887		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ	26 195		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022) *											ØB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *											ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *											ZK			
	- Numéro de centre agréé *	XP									- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice											RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI											RH			
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL					
					Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO					
					Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale										JH				
	n° SIRET de la société mère du groupe										JJ				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise	@CTIV	Néant ☒ *
-----------------------------	-------	---

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle □
1	2	3	4	5	6

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1) □
			19%	15% ou 12,80%	0%	
7	8	9	10			11

I - IMMOBILISATIONS**II - AUTRES ÉLÉMENTS**

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+	0				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+	0				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+	0				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+	0				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice			0	0	0	
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme			0	0	0	
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *		0	0	0	0	0
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)			0	0	0	0	0
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)			(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Détails : DIVERS

Autres, éléments : divers	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19%
		19%	15% ou 12,80%	0%	

Désignation de l'entreprise		@CTIV		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant ☒	
A - ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME								
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)								
Origine		Montant net des plus-values réalisées* ☐	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer			
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie							
	Sur 3 ans (entreprises à l'IR)	0		0	0			
	Sur 10 ans ☐	0		0	0			
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI) ☐	0		0	0			
	TOTAL 1	0		0	0			
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer			
	Sur 3 ans au titre de	N-1	0	0	0	0		
		N-2	0	0	0	0		
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) ☐	N-1	0	0	0	0		
		N-2	0	0	0	0		
		N-3	0	0	0	0		
		N-4	0	0	0	0		
		N-5	0	0	0	0		
		N-6	0	0	0	0		
		N-7	0	0	0	0		
		N-8	0	0	0	0		
	N-9	0	0	0	0			
TOTAL 2	0	0	0	0				
B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS								
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)								
Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre		☐		Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre		☐		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer				
TOTAL	0	0	0	0				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		@CTIV		Néant ☒										
		<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷</td> <td></td> </tr> <tr> <td>❶ Entreprises soumises à l'IS</td> <td>Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶</td> <td></td> </tr> <tr> <td>❷ Entreprises soumises à l'IR</td> <td>Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❷</td> <td></td> </tr> </table>				Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷			❶ Entreprises soumises à l'IS	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶		❷ Entreprises soumises à l'IR	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❷	
Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷														
❶ Entreprises soumises à l'IS	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶													
❷ Entreprises soumises à l'IR	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❷													
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU														
Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %										
❶		❷	❸	❹										
Moins-values nettes N														
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1													
	N – 2													
	N – 3													
	N – 4													
	N – 5													
	N – 6													
	N – 7													
	N – 8													
	N – 9													
	N – 10													
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *														
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)									
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %										
❶		❷	❸	❹	❺	❻								
Moins-values nettes N														
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1													
	N – 2													
	N – 3													
	N – 4													
	N – 5													
	N – 6													
	N – 7													
	N – 8													
	N – 9													
	N – 10													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		@CTIV				Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve			Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
①	②	③	④	⑤			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		@CTIV		Néant ☐	
Exercice ouvert le	2022-01-01	et clos le	2022-12-31	Données en nombre de mois	12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	
- Dont apprentis				YF	
- Dont handicapés				YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	322 374
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	322 374
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	2 463
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	2 463
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				ON	133 592
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances				OR	53 922
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				OS	38 189
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	225 703
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)				OG	99 134
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.				SA	99 134
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	322 373	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	01/01/2022	GZ	31/12/2022	
Date de cessation	HR				

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD

2023

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital) ☐Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI) ☐Néant ☐

Exercice clos le	2022-12-31	N° SIRET	43004527800024		
Dénomination de l'entreprise	@CTIV				
Adresse (voie)	3 Boulevard	Boulevard Ney			
Code postal	75018	Ville	PARIS-18E-ARRONDISSEMENT		
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	2 429

I-CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

II -CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES : ☐

Titre (2)	Mr	Nom patronymique	MARTY	Prénom(s)	Victor			
Nom marital			% de détention	99,96	Nb de parts ou actions	2 428		
Naissance :	Date	1949-03-25	N° Département	99	Commune	BLIDA	Pays	ALGERIE
Adresse	N°	16	Voie	Rue	Verte			
Code postal	60128	Commune	PLAILLY	Pays	FRANCE			

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

Néant ☒

Exercice clos le	2022-12-31	N° SIRET	43004527800024
Dénomination de l'entreprise	@CTIV		
Adresse (voie)	Boulevard	Boulevard Ney	
Code postal	75018	Ville	PARIS-18E-ARRONDISSEMENT
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : ☐ P5 0			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		N° 2065-SD 2023 Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le	2022-01-01	et clos le	2022-12-31
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		Régime réel normal	☒
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
@CTIV		3 Boulevard Boulevard Nev	
SIRET 4 3 0 0 4 5 2 7 8 0 0 0 2 4		75018 PARIS-18E-ARRONDISSEMENT	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
3 Boulevard Boulevard Nev			
75018 PARIS-18E-ARRONDISSEMENT			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	Conseil en systèmes et logiciels informatiques		Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	52 160
		Déficit	0
Bénéfice imposable à 15 %		42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
			0
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %	0	PV à long terme imposables à 19 %	0
		PV exonérées (art. 238 quinquies)	0
Autres PV imposables à 19 %	0	PV à long terme imposables à 0 %	0
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		0	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
		0	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %		0	
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)			
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre			
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			
N°		Nom	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			
N°		Nom	
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Si oui, indication du logiciel utilisé	
☒		MyUnisoft Comptabilité	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Société ou indépendant :		Société ou indépendant :	
ENDRIX IDF		Tél:	
75009 PARIS-09E-ARRONDISSEMENT Tél: 0153322900			
OGA/OMGA		Identité du déclarant:	
Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)		Date: 2023-07-04 Lieu: PARIS-18E-ARRONDISSEMENT	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :		Qualité et nom du signataire:	
		Signature :	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné			
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :	

L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)				
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice					
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice					